

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION
RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 671**

PRENEZ AVIS QUE lors de la séance régulière tenue le 12 août 2025, le conseil municipal de la Ville de Repentigny a adopté le règlement d'emprunt suivant :

Règlement décrétant des dépenses en immobilisation relatives à la réfection de ponts et de ponts d'étagement et une dépense et un emprunt d'un montant de 10 200 000 \$ à ces fins.

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 8 octobre 2025.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau du soussigné à l'hôtel de ville de Repentigny situé au 435, boulevard Iberville à Repentigny aux heures normales d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour.

Donné à Repentigny, ce 8^e jour du mois d'octobre 2025.

Le greffier,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "M. Giard", with a long horizontal flourish extending to the right.

M^e Marc Giard, OMA, avocat